

A - Pièces administratives*

- Délibération n°2021-39 du conseil métropolitain du 9 avril 2021, relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de concertation préalable, de justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU
- Délibération n°2021-117 du conseil métropolitain du 8 octobre 2021, relative au bilan de la concertation
- Avis de la Mission Régionale Autorité environnementale (MRAe)
- Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Avis des Personnes Publiques Consultées (PPC)
- Arrêté d'ouverture d'Enquête Publique

B - Résumé non technique

C - Notice explicative

D - Pièces modifiées

- OAP sectorielles et OAP de secteurs, pièce n°3-2
 - Plan de localisation des OAP, pièce n°3-2-1
 - OAP sectorielles créées ou modifiées, pièce n°3-2-2
 - OAP secteurs d'aménagement, pièce n°3-2-3
 - **Correction d'une erreur matérielle : O.A.P Gustave Roch / Victor Hugo**
- Règlement écrit, pièce n°4-1
 - Règlement, pièce n°4-1-1
 - Annexes du règlement, pièce, n°4-1-2
- Règlement graphique, pièce n°4-2
 - Plans de zonage par commune, pièce n°4-2-1
 - Plans de zonage au 1/2000ème, pièce n°4-2-2
 - Plans des hauteurs - épannelage, pièce n°4-2-3
 - Plans des secteurs de renforcement de la mixité sociale, pièce n°4-2-4
 - Plans des normes de stationnement, pièce n°4-2-5
 - Norme plancher logements collectifs, pièce n°4-2-5-1
 - Plans thématiques cycle de l'eau, pièce n° 4-2-6
- Annexe, pièce n°5
 - Plan des périmètres de zones de préemption, pièce n°5-2-3

* Les pièces administratives sont jointes au dossier de modification n°1 du PLUm, suivant leur réception.